



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-4-5-3

Séance du lundi 15 mai 2023

PARTICIPATION FINANCIÈRE 2023 CENTRES DE SANTE SEXUELLE EXTERNALISES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER serge donne procuration à BEY Françoise
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 2112-2 du Code de la Santé Publique qui précise que le Président du Conseil Départemental a pour mission d'organiser des activités de promotion en santé sexuelle ainsi que la pratique d'interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse a pour mission d'organiser des activités de promotion en santé sexuelle,
- VU l'article L 2112-4 du Code de la Santé Publique qui précise que cette mission peut être exercée soit directement, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-5-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 – Agir pour les jeunes, une priorité des politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-8-1 du 6 février 2023 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2023,
- VU les budgets prévisionnels 2023 pour le fonctionnement des dix Centres de Santé Sexuelle soumis par les centres hospitaliers et l'association Mouvement Français pour le Planning Familial 67 auxquels ils sont adossés,
- VU les conventions effectives à compter de 1994 avec les Hôpitaux Civils de Colmar, de 1995 avec le Centre Hospitalier de Mulhouse, de 1996 avec le Centre Hospitalier de Guebwiller, de 1999 avec le Centre Hospitalier de Thann, de 2001 avec le Centre Hospitalier Saint-Morand d'Altkirch, de 2003 avec les Centres Hospitaliers de Sélestat, Haguenau, Saverne et Wissembourg et le Mouvement Français du Planning Familial relatives au fonctionnement des CPEF, ainsi que leurs avenants successifs,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les avis favorables des Commissions Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg, Ouest Alsace - Saverne – Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace et de l'équité territoriale et Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller, des 2 et 3 mai 2023 et du 28 avril 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « harmoniser les financements des centres de santé sexuelle » déposé le 10 mai 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Approuve les participations financières nécessaires au fonctionnement des dix Centres de Santé Sexuelle externalisés, adossés à neuf centres hospitaliers et à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial 67, pour un montant total de 881 000 euros selon le détail précisé en annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Acte que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P112	P112O001	P112E06	T14	(2463) 65-6568-411	881 000 €
TOTAL					881 000 €

- Autorise le versement trimestriel des participations financières dues aux neuf centres hospitaliers et à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial 67 pour le fonctionnement des Centres de Santé Sexuelle qui y sont adossés.

Adopté à la majorité

2 voix contre :

LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence

0 abstention

5 non-participation au vote

Karine PAGLIARULO, membre du conseil de surveillance au sein du CH de Guebwiller, des Hôpitaux Civils de Colmar,

Isabelle DOLLINGER, membre du conseil de surveillance au sein du CH de Haguenau

Michèle ESCHLIMANN, membre du conseil de surveillance au sein du CH de Saverne

Stéphanie KOCHERT, membre du conseil de surveillance au sein du CH de Wissembourg,

Robin CLAUSS, membre du conseil de surveillance au sein du CH de Sélestat